



**CAP des techniciens sanitaires  
et de sécurité sanitaire  
du  
11 juin 2018  
DECLARATION LIMINAIRE**

La tenue de la présente CAP, chargée d'examiner, ou plutôt d'enregistrer, les demandes de mutation des T3S, conduit SYNAPSE à exprimer son inquiétude face à plusieurs constats préoccupants :

**La disparition programmée des CAP :**

Le rôle, les attributions, l'architecture et le fonctionnement des CAP sont remis en cause. La valeur ajoutée du paritarisme au sein de ces instances est nié. Sous couvert d'évolutions des organismes consultatifs sur les questions individuelles, un groupe de travail initié en mai, par la DGAFP, sur le fonctionnement des CAP, est chargé d'en simplifier leur organisation. Ni la mobilité, ni la promotion ne seraient plus traitées en CAP ! Le paritarisme serait supprimé sauf pour les commissions disciplinaires...

En faisant des CAP des coquilles vides, les agents sont mis en difficulté, seuls face à leur hiérarchie, les carrières sont individualisées.

**Le nombre dérisoire de postes vacants proposés à la mutation**

Sur 20 postes annoncés vacants ou susceptibles d'être vacants par l'intermédiaire du RESE en 2018, seuls 8 postes publiés à la BIEP sont offerts à la CAP. Les agents n'ont aucune visibilité, ce qui freine toute tentative d'évolution pour des raisons personnelles ou professionnelles.

**L'application du RIFSEEP dans la douleur :**

SYNAPSE n'a cessé de déplorer le manque de connaissance, le dénigrement flagrant des métiers de Santé-Environnement. C'est un système très injuste qui crée des frustrations et des débats sans fin sur qui le mérite et qui ne le mérite pas.

**SYNAPSE dénonce l'assimilation des T3S aux corps administratifs de la catégorie B** et la perte des indemnités propres aux corps techniques : le plafond actuel est supérieur au plafond fixé par le RIFSEEP.

**SYNAPSE dénonce le rôle de classificateur du DRH pour l'évaluation des missions d'expertise et se pose** la question du devenir des corps techniques de ce ministère.

Si certains techniciens sanitaires encadrent des équipes, l'écrasante majorité se distingue par son profil de poste et ses compétences techniques.

**SYNAPSE demande l'abandon pur et simple** de cette usine à gaz qui, outre la perte de temps pharaonique générée auprès des services RH des ARS, la dégradation des relations managériales dans les services, ce dispositif est contre-productif et entraîne démotivation et souffrance au travail.

**Evolution de carrière :**

**SYNAPSE** salue l'augmentation en 2018 du nombre de promotion dans le grade des IES, liée à l'organisation d'un concours de recrutement d'IES : 7 techniciens sanitaires ont été promus IES par liste d'aptitude cette année contre 3 seulement les années précédentes.

**Mais le taux d'accès à ce corps reste très largement insuffisant pour décroiser et fluidifier les carrières de ces agents. De plus, les anciens techniciens en chef déjà au dernier échelon du dernier grade n'ont pas été reclassés dans le NES. Leur revalorisation n'a toujours pas été abordée, laissant ces derniers bloqués pour des années.**

**SYNAPSE réitère sa demande d'organiser des concours internes ou examens professionnels réservés dans le corps des ingénieurs d'études sanitaires.**

### **Concours interne IES :**

**Cette année, les difficultés d'accès au corps des IES ont encore monté d'un cran :** outre l'absence de postes annoncés en début de cycle de formation, outre des contenus et des durées de formations excessifs pour des agents qui connaissent déjà les domaines de santé-environnement, outre les conditions financières précaires des lauréats en formation, **DEPUIS LA SORTIE DE LA PROMOTION IES 2017 :**

- le ministère refuse la prise en charge des frais de changement de résidence pour les lauréats (ex TS) en poste initialement dans les DOM et affectés en métropole après leur titularisation. Il est inacceptable que les textes ne prévoient pas la prise en charge des frais de déménagement des lauréats ultramarins.
- le ministère refuse des demandes de report du bénéfice du concours y compris pour des contraintes grave de la vie : à l'heure où la conciliation « vie privée – vie professionnelle » est demandée un des critères de la qualité de vie au travail, le ministère refuse toute discussion.

**SYNAPSE dénonce cette politique d'entrave et d'obstruction à la promotion interne** qui conduit les techniciens sanitaires à renoncer à passer ce concours et pour ceux qui ont réussi, à renoncer au bénéfice du concours !

### **SYNAPSE réitère sa demande :**

- une information anticipée des postes à pourvoir,
- des mesures respectueuses pour concilier vie professionnelle et vie familiale,
- une réévaluation du régime indemnitaire, des frais de déplacement et d'hébergement pour les formations statutaires,
- une formation « à la carte » prenant en compte l'expérience et la formation des lauréats internes, l'octroi de dispenses pour des thématiques sur lesquelles ils sont déjà référents.

### **Prolongations de stage – complexification des fiches de postes**

SYNAPSE constate qu'il y a eu 3 demandes de prolongation de stage en moins d'un an pour des stagiaires dotés de fiches de postes complexes nécessitant une haute technicité.

**SYNAPSE demande à nouveau** que les fiches de poste des techniciens stagiaires soient compatibles :

- avec la découverte du métier et qu'un encadrement rapproché et bienveillant leur permettent d'acquérir sereinement la technicité requise,
- avec le temps dévolu à la formation initiale (12 semaines) et d'adapter les missions confiées au temps restant sur l'année.

### **Politique de promotion des adjoints sanitaires par liste d'aptitude ou examen professionnel dans le corps des techniciens sanitaires.**

- 262 agents sont potentiellement proposables au niveau national ;
- **173** d'entre eux travaillent à l'ARS OI **soit 66% du nombre d'AS proposables** au niveau national.
- **4 agents seulement** sont proposés par l'ARS O.I **soit 2,3%** de l'effectif proposable de l'ARS OI.



**CAP des techniciens sanitaires  
et de sécurité sanitaire  
du  
11 juin 2018  
DECLARATION LIMINAIRE**

- **12 promotions possibles** par la liste d'aptitude : **l'insuffisance** de proposition **par le DG OI limite** ses agents à 30% des promotions possibles alors que les effectifs de l'ARS OI représentent 66 % des effectifs nationaux.

**SYNAPSE, s'est offusqué du faible nombre d'adjoints proposés au regard de l'effectif majoritaire en ARS OI.**

On peut notamment souligner la différence de politique avec **l'ARS Guadeloupe** qui dispose de **34 AS proposables** (13% de l'effectif national) et qui en **propose 6** (18.75% des AS proposables de Guadeloupe).

**Exactement dans la même ligne de conduite, l'ARS OI ne ménage pas ses lauréats du concours interne ou de l'examen professionnel d'accès au corps des TS :**

- Pas d'anticipation et pas de création de poste permettant une affectation sur place des lauréats du concours interne, condamnant les agents à s'expatrier y compris de leurs familles,
- Pas de proposition, aux lauréats de l'examen professionnel, de fiche de poste adaptée à leur promotion et gestion à postériori des créations de postes nécessaires.

**SYNAPSE dénonce à nouveau cette politique d'entrave et d'obstruction à la promotion interne** et demande une harmonisation des pratiques de promotion pour une égalité de traitement, dans le respect de la circulaire promotion.

Les techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire sont « la cheville ouvrière » de la santé environnementale de notre pays. Ils méritent d'être **mieux considérés, reconnus et plus nombreux à pouvoir accéder au corps des IES**, dont ils exercent de plus en plus les fonctions du fait de la réduction des moyens en personnels de santé environnementale dans les ARS.

Une énième revue des missions actuellement en cours, dans le plus grand secret, nous fait craindre une **nouvelle dégradation du niveau du service public** que nous essayons de sauvegarder au mieux. **SYNAPSE attire l'attention** sur le risque d'éclatement des services santé-environnement en cas de transfert de missions avec agents (cas de la LHI notamment) et de la perte de la vision d'ensemble en santé-environnementale.

Par ailleurs, SYNAPSE souhaite exprimer sa préoccupation face aux difficultés internes, qui ont sérieusement compliqué le fonctionnement du bureau SD2 C depuis de trop nombreux mois. Nous sommes conscients des efforts que les gestionnaires, restées fidèles au poste, ont dû consentir pour assurer la gestion des corps. A ce titre, nous renouvelons notre sympathie et notre soutien aux collègues du bureau, en les remerciant pour le travail accompli. Les vacances actuelles et prochaines des postes de chef de bureau, d'adjoint au chef de bureau et de chef de section mettent en tension un bureau déjà fragilisé. SYNAPSE espère que tous ces postes seront rapidement pourvus.

Enfin, s'agissant de la dernière CAP T3S à laquelle Mme BURGEI participe, SYNAPSE la remercie et lui souhaite une carrière aussi riche et épanouissante que les 4 années passées à gérer la filière du génie sanitaire.